



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 19 Juin 2020

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 17  
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 12 juin 2020

Le dix neuf juin deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDE, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann LE MOAL

**Absents représentés :** Franck SALVAGNAC (procuration à Pascal DELIEUZE), Frédéric NADAL (procuration à Christine GRANIER)

**Secrétaire :** Aude FRIED

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création de deux emplois correspondant aux grades d'avancement.

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 février 2020,

**Considérant** la saisine de la CAP pour les avancements de grade qui se tiendra le 10 novembre 2020,

M. le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (32/35è)
- la suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet et la suppression d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (32/35è)

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées. Le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :
  - la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (32/35è)
  - la suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet et la suppression d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (32/35è)
- **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2020



Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,**



**Pascal DELIEUZE**

Transmission au représentant de l'État le  
Affichage / Publication le 23.06.2020

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le 23.06.2020

Signé : Le Maire